

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 20-CAP-12

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 1^{er} octobre 2020** 17 h 14, tenue par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, vice-présidente et conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'ont pu assister

Madame Julie Bourgoïn, conseillère de la Ville de Saint-Lambert
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

Le président félicite, au nom des membres du conseil d'administration, madame Magalie Queval pour sa nomination à titre de vice-présidente du conseil d'administration du RTL.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-123

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, entre 12 h et 14 h le jour de la séance, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Deux questions sont adressées aux membres par voie électronique.

Madame Jeanne-Mance Robichaud demande s'il est possible de descendre en avant de l'autobus lorsqu'un client utilise un charriot ou une poussette pour enfants, en période hors pointe, même si le débarquement doit maintenant se faire par l'arrière en ces temps de pandémie.

Le président confirme que les usagers à mobilité réduite, tout comme les usagers avec des poussettes, encombrés ou avec des chariots, peuvent débarquer en avant de l'autobus. Il mentionne que des rappels ont été faits aux chauffeurs à ce sujet et qu'ils seront faits à nouveau.

Monsieur Marc Gingras, président du syndicat des chauffeurs du RTL, demande pourquoi le RTL investit dans le remplacement de 98 abribus alors que le RTL a dû réduire son service et procéder à des compressions. Il demande aussi l'offre de service pour 2021.

Le président explique que le projet de remplacement des abribus a débuté avant la pandémie et qu'il fait l'objet d'une confirmation de financement de la part du gouvernement. Il précise que le financement des projets est différent de celui de l'exploitation. La masse salariale ainsi que les dépenses d'opérations sont financées par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les investissements en immobilisations (bâtiments, autobus, équipements) sont majoritairement financés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ). Les règles en vigueur interdisent au RTL de faire des transferts d'une source de financement à une autre.

Pour ce qui est de l'offre de service en 2021, les équipes de la planification y travaillent. Plusieurs inconnus demeurent en raison de la pandémie, de même que l'aide financière accordée par les gouvernements.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-124

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 septembre 2020

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers – Gestion durable des ressources

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-125

Adoption du règlement L-109 autorisant un emprunt pour financer la réalisation du projet de réfection de la cafétéria, des installations sanitaires et de locaux administratifs du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil au cours de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-109 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-109 autorisant un emprunt de sept millions trois cent quarante-cinq mille quatre cents dollars (7 345 400 \$) pour financer la réalisation du projet de réfection de la cafétéria, des installations sanitaires et de locaux administratifs du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil au cours de l'exercice financier 2020.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-109 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-126

Octroi de contrat – Entretien des réseaux de drainage aux divers sites du RTL

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Magalie Queval :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-041 – Entretien des réseaux de drainage aux divers sites du RTL, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SANI ORLÉANS INC., aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 576 411,76 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-127

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 17 août 2020 au 13 septembre 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 13 194 054,11 \$.

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-128

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – août 2020

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'août 2020.

5. **Intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

6. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est proposé.

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-129

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative